

Secteur pharmaceutique : Ces rapports qui fâchent

Abderrahim Derraji - L'Officinal 87 - 2011

L'Inspection Générale des Affaires Sociales (Igas) vient de rendre public un rapport au sujet de la rémunération et des nouvelles missions des pharmaciens d'officine de France. Les auteurs de ce rapport, qui confirment à demi-mot les difficultés financières des pharmacies françaises, préconisent la mise en place de plusieurs mesures pour redresser leur situation économique. Ces mesures seront examinées en présence des instances représentatives des pharmaciens d'officine. Celles-ci devraient trouver un terrain d'entente et œuvrer pour l'adoption d'un nouveau mode de rémunération du pharmacien afin que son revenu soit moins impacté par les variations qui peuvent affecter le prix du médicament. Une rémunération mixte englobant marge et honoraires de dispensation, ainsi que la rémunération des différentes missions confiées par la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé et Territoire) au pharmacien d'officine, constituerait une alternative prometteuse. D'autant plus que son adoption par d'autres pays comme la Belgique semble répondre aux attentes aussi bien des pharmaciens que des caisses de prévoyance.

La mise en place de ces systèmes ne doit rien au hasard. Une concertation entre les différents intervenants est toujours de mise, des études de faisabilité garantissent l'adoption des solutions les plus pérennes et la mise en place d'indicateurs permet d'évaluer en permanence l'impact des mesures adoptées sur les différents intervenants du secteur du médicament.

Au Maroc, quatre études ont été réalisées depuis 2009 au sujet du médicament et de l'industrie pharmaceutique. La première a été menée par la mission parlementaire sur le prix du médicament. Cette étude, qui a mis en exergue certaines dérives dans la fixation des prix des médicaments au Maroc, a provoqué un tollé auprès des laboratoires pharmaceutiques. "Nous avons été jetés en pâture à la presse", a souvent affirmé M. Ali Sedrati, président de l'AMIP en exercice au moment de la publication du rapport de la mission parlementaire. Cette association d'industriels, offensée par ce rapport, a réagi en publiant une étude dynamique sur 3 000 spécialités commercialisées au Maroc. Cette dernière a pointé du doigt les failles de la méthodologie retenue par la mission parlementaire et surtout certains dénis qui l'ont privée de son objectivité.

Un autre rapport qui a fait couler beaucoup d'encre est le rapport BCG (Boston Consulting Group). Commandé par le ministère de la Santé, il a été remis à la Fédération des syndicats des pharmaciens et aux instances ordinales en 2011. Ce rapport inquiète cette fois les pharmaciens d'officine qui craignent de ne pas pouvoir survivre à la mise en application de ses recommandations et particulièrement celle concernant la mise en place de la marge dégressive lissée (MDL), système en phase d'être abandonné en France.

Le Conseil de la concurrence vient lui aussi de publier un rapport sur les pratiques concurrentielles dans le secteur de l'industrie pharmaceutique au Maroc. Cette étude, qui émane du cabinet Sis Consultant, a été à la fois très critique vis-à-vis des multinationales et très critiquée pour sa méthodologie.

Aujourd'hui, on peut se poser la question : à qui profitent réellement tous ces rapports ? Les conflits d'intérêts sont difficilement maîtrisables à l'image de ce qui prévaut dans d'autres pays réputés pour leur rigueur. Le manque de neutralité des consultants peut transformer ces rapports en une arme supplémentaire qui peut être déployée par un intervenant pour nuire à son concurrent.

Aussi, tout en nous réjouissant de cette volonté de maîtriser l'impact des différentes mesures sur tous les secteurs en commandant des études, nous déplorons l'exploitation médiatique qui en est faite et ses conséquences sur l'opinion publique. Le climat de suspicion qui en résulte ne peut que nuire à l'ensemble des composantes de ce secteur ainsi qu'aux intérêts des patients.